

RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 03914
Numéro SIREN : 803 468 024
Nom ou dénomination : 2 i 050

Ce dépôt a été enregistré le 13/08/2019 sous le numéro de dépôt B2019/037078

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2019/037078**
n°de gestion : **2014B03914**
n°SIREN : **803 468 024 RCS Lyon**

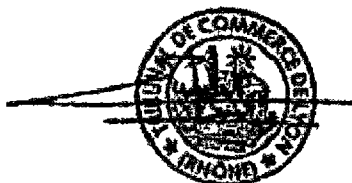
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 13/08/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

2 i 050 - Société par actions simplifiée
26 quai Arloing 69009 Lyon -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5319391



5319391

37078

Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts) **1** BILAN - ACTIF DGFIP N° 2050-SD 2019

Désignation de l'entreprise : 21 050 Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 | 2 |
 Adresse de l'entreprise : 26 Quai Arloing 69009 LYON Durée de l'exercice précédent * 1 | 3 |
 Numéro SIRET * 8 | 0 | 3 | 4 | 6 | 8 | 0 | 2 | 4 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 Néant *

				Exercice N clos le			
				3 1 1 2 2 0 1 8			
		Brut	Amortissements, provisions	Net			
		1	2	3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ * IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH		AM			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AN			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AO			
	Terreins	AN		AP			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	31 572	AU	12 364	19 208	
Immobilisations en cours	AV		AW				
Avances et acomptes	AX		AY				
ACTIF IMMOBILISÉ * IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	8 007	BI		8 007	
TOTAL (II)		BJ	39 579	BK	12 364	27 215	
ACTIF CIRCULANT STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et fins	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	ACTIF CIRCULANT CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	786 919	BY	297	786 622
		Autres créances (3)	BZ	914 766	CA		914 766
	ACTIF CIRCULANT DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE		
Disponibilités		CF	26 276	CG		26 276	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	5 682	CI		5 682	
TOTAL (III)		CJ	1 733 643	CK	297	1 733 346	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Pertes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 773 222	1A	12 660	1 760 561	

CERTIFIÉ
CONFORME
À L'ORIGINAL

Revenus (1) Dont dont au bail. (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (3) Part à plus d'un an. CR
 Clause de réserve de propriété * Immobilisations. Stocks Créances

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Expert-comptable Janvier 2019 : Etat préparatoire.

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		21 050		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé	100 000)	DA	100 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK	DC		
	Réserve légale (3)		DD	10 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	EJ	DG	148 872	
	Report à nouveau		DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	367 570	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)	DL	626 443		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	344 531	
	Dettes fiscales et sociales		DY	704 793	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
Autres dettes		EA	84 794		
Compte régulier	Produits constatés d'avance (4)		EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 134 119		
	Écarts de conversion passif *		ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 760 561		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		IB		
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *		1F		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 134 119		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGF-P N° 2052 SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		21 050		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N					
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC			
	Production vendue	} biens *	FD	FE	FF		
			} services *	FG	FH	FI	3 940 634
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK	FL	3 940 634	
	Production stockée *			FM			
	Production immobilisée *			FN			
	Subventions d'exploitation			FO	317		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	144 839		
	Autres produits (1) (11)			FQ	3 208		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	4 088 997	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 060 076
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	79 941
	Salaires et traitements *					FY	2 101 127
	Charges sociales (10)					FZ	449 768
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	dotations aux amortissements *			GA	3 684
			dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant . dotations aux provisions *					GC
	Pour risques et charges . dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	31 903
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	3 726 796	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	362 201
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	7 431
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)					GP	7 431	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	6 648
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)					GU	6 648	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	783
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	362 984

(RENVIS voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Expert-Comptable Janvier 2019 : État Exploitation

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite) DGFIP N° 2053-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		21 050		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	110 613	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	110 613	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	3 123	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	3 123	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	107 490
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	102 904	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	4 207 041
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	3 839 471
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	367 570
RENVois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	Crédit bail mobilier *	HP	
			Crédit bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		RC	
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	121 839
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives		A6		
	obligatoires		A9		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):		Exercice N		
REGUL URSSAF				97 974	
REGUL TAUX FAFT				12 639	
AMENDES ET PENALITES		417			
CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEURS		2 706			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs:		Exercice N		

SARL Experte-comptable Janvier 2019 - Etat pré-rempli.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 13 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 760 561,37 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 367 570,33 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur est inférieure à la valeur comptable.

La société est concernée par la convention de cash-pooling du groupe. Les disponibilités ou concours bancaires courants qui participent à cette centralisation de trésorerie sont isolés au bilan, par convention comptable, dans des comptes courants appropriés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013.

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Comptabilisation de la créance (N et exercices précédents) en compte 448700 et du montant préfinancé par la BPI en compte 444000, la contrepartie (relative à l'exercice) étant comptabilisée au crédit du compte 649000.

Ce produit n'est pas imposable fiscalement.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- et de reconstitution de leur fonds de roulement.

Annexes (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 39 579 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	30 613	959		31 572
Immobilisations financières	27 322	1 551	20 866	8 007
TOTAL	57 935	2 510	20 866	39 579

Amortissements et provisions d'actif = 12 364 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	8 679	3 684		12 364
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	8 679	3 684		12 364

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Installations générales	26 095	10 019	16 076	10 ans
Matériel de bureau & informatique	5 477	2 345	3 132	3 à 5 ans
TOTAL	31 572	12 364	19 208	

Etat des créances = 1 715 373 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	8 007		8 007
Actif circulant & charges d'avance	1 707 367	1 707 367	
TOTAL	1 715 373	1 707 367	8 007

Provisions pour dépréciation = 297 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers		297			297
Comptes financiers					
TOTAL		297			297

Produits à recevoir par postes du bilan = 377 078 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	377 078
Disponibilités	
TOTAL	377 078

Charges constatées d'avance = 5 682 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Informations complémentaires sur le Bilan actifCREANCES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES :

CREANCES CLIENTS :	3 479 €
FOURNISSEURS DEBITEURS :	0 €
COMPTES COURANTS :	303 748 €
AUTRES DEBITEURS DIVERS :	10 912 €

Annexes (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Capital social = 100 000 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100 000	1	100 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100 000	1	100 000

Provisions = E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques &	23 000		23 000		0
TOTAL	23 000		23 000		0

Etat des dettes = 1 134 119 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	344 531	344 531		
Dettes fiscales & sociales	704 793	704 793		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	84 794	84 794		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 134 119	1 134 119		

Charges à payer par postes du bilan = 93 462 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	6 413
Dettes fiscales & sociales	86 720
Autres dettes	329
TOTAL	93 462

Informations complémentaires sur le Bilan passifDETTES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES :

DETTES FOURNISSEURS : 323 006 €

CLIENTS CREDITEURS : 0 €

COMPTES COURANTS : 0 €

AUTRES CREDITEURS DIVERS : 9 626 €

Annexes (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Ventilation du chiffre d'affaires = 3 940 634 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	3 940 111	99,99 %
Produits des activités annexes	797	0,02 %
Rabais, remises & ristournes accord	-274	-0,01 %
TOTAL	3 940 634	100.00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Annexes (suite)**AUTRES INFORMATIONS****Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	4 265
TOTAL	4 265

Identité société-mère consolidant les comptes de la société

SAS AEQUOR
9 Avenue de Constantine
38100 GRENOBLE

Dettes garanties par des sûretés réelles

NEANT

Autres informations complémentaires

EFFECTIF MOYEN = 75 salariés

ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS ET RETRAITES

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ en retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

L'âge et l'ancienneté du personnel ainsi que l'impossibilité d'estimer le turnover de manière fiable ne permettent pas d'estimer l'engagement de la société. Celui-ci est non significatif.

Annexes (suite)**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 377 078 E

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Etat - prod. a recevoir(44870000)	373 370
Produits a recevoir(46870000)	3 708
TOTAL	377 078

Charges constatées d'avance = 5 682 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(48600000)	5 682
TOTAL	5 682

Charges à payer = 93 462 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs fact non parvenues(40810000)	6 413
TOTAL	6 413

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes prov. congés payés(42820100)	539
Dettes ifm/icp(42820200)	2 931
Charges sur congés à payer(43820100)	162
Charges sur ifm/icp(43820200)	1 114
Charges à payer(43860000)	10 488
Etat - autres charges à payer(44860000)	2 712
Ta+fp(44861000)	68 775
TOTAL	86 720

Autres dettes	Montant
R.r.r. a accorder et avoirs etabl.(41980000)	329
TOTAL	329

Annexes (suite)**COMPTE RENDU DES TRAVAUX**

Le Cabinet MEUNIER Expert Conseil, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par 2I 050 ,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2018 caractérisés notamment par les données suivantes:

Total du bilan	1 760 561
Chiffre d'affaires hors taxes	3 940 634
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	367 570

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour MEUNIER Expert Conseil
Fait à GRENOBLE

2 i 050

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 100.000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 26 QUAI ARLOING – 69009 LYON

RCS LYON 803 468 024

**PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 JUN 2019 À 09H00**

L'AN DEUX MIL DIX-NEUF
ET LE VINGT-CINQ JUN À 17H00

Les actionnaires de la Société par actions simplifiée « 2 i 050 », au capital de 100.000 €, se sont réunis au siège social de la société MARE NOSTRUM au 9 avenue de Constantine, immatriculée 479 802 365 RCS GRENOBLE, en assemblée générale ordinaire annuelle sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Madame Ana DA COSTA PINTO, représentante légale de la société DMS DEVELOPPEMENT, Présidente.

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte, que les actionnaires sont tous présents ou représentés, que l'assemblée, régulièrement constituée, peut donc valablement délibérer en assemblée générale ordinaire.

La société F.B.A CAELIS Audit, Commissaire aux comptes titulaire, représentée par Monsieur Geoffroy JOLY, est

Le Président dépose sur le bureau les documents suivants, qui ont été adressés aux actionnaires huit jours avant l'assemblée ou qui ont été tenus à leur disposition au siège social, à savoir :

- la copie des lettres de convocations adressées aux actionnaires et comportant l'ordre du jour, ainsi que le récépissé de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes
- la feuille de présence
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) en date du 31 décembre 2018
- le rapport de gestion du Président
- le rapport spécial du Président sur les conventions
- les rapports du Commissaire aux comptes
- le texte des résolutions proposées
- un exemplaire des statuts à jour

AR

~

Il est rappelé que l'inventaire a été tenu à la disposition des actionnaires pendant un délai de huit jours avant l'assemblée au siège social.

La totalité des actionnaires donne acte à la présidence de ce que l'ensemble des formalités de convocation et de communication ont été respectées selon les formes exigées par la Loi.

Le Président rappelle ensuite que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

- lecture du rapport de gestion du Président sur la situation de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et examen des comptes arrêtés à ladite date
- lecture du rapport général du Commissaire aux comptes
- approbation desdits comptes et rapports
- quitus au Président de sa gestion au cours de l'exercice considéré
- affectation des résultats
- lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L227-10 du Code de commerce entre la société et ses dirigeants ou actionnaires
- lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L227-10 du Code de commerce entre la société et ses dirigeants ou actionnaires
- approbation des conventions visées par l'article L-227-10 du Code de commerce éventuellement passées entre le Président et la Société ou entre un associé et la Société, directement ou indirectement
- rémunération du Président pour l'exercice en cours
- pouvoirs pour les formalités

Lecture est donnée des rapports du Président, des rapports des Commissaires aux comptes, du bilan, du compte de résultat et de l'annexe arrêtés au 31 décembre 2018.

La présidence déclare se tenir à la disposition des membres de l'assemblée pour leur apporter toute précision et explication supplémentaires et déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Après avoir entendu la lecture :

- du rapport de gestion du Président exposant la situation de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2018, son évolution prévisible, les événements importants depuis le 31 décembre 2018 jusqu'à ce jour, les activités en matière de recherche et de développement,
- du rapport spécial du Président,
- du bilan, du compte de résultat et de l'annexe au 31 décembre 2018

2 A

- des rapports du Commissaire aux comptes certifiant que les comptes annuels sont réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société

approuve lesdits comptes et bilan ainsi que les termes du rapport de gestion de la présidence tels qu'ils ont été présentés dans leur ensemble et dans chacune de leurs parties,

et donne en conséquence quitus entier et sans réserve à la Présidence de sa gestion au cours de l'exercice considéré.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 39.4 du Code Général des Impôts, la gérance informe l'assemblée des associés que les comptes de l'exercice écoulé comprennent des dépenses et charges non déductibles fiscalement. Les amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles fiscalement se sont élevés à 6.621 €.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à :

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Après avoir rappelé conformément à l'article 243 bis du CGI la ventilation des dividendes distribués au titre des trois premiers exercices, cet exercice étant le troisième :

	Dividende global	Avec Abattement (taux)	Sans abattement
30.11.2015	90.000,00 €	-	90.000,00 €
30.11.2016	200.000,00 €	48.000,00 € (40%)	152.000,00 €
30.12.2017	350.000,00 €	84.000,00 € (40%)	266.000,00 €

Décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 367.570,33 € de la manière suivante :

- distribution d'un dividende de 3,6 euros par part sociale, soit.....360.000,00 €
éligible à l'abattement de 40%, à concurrence de 86.400 €.

- le solde au poste Autres Réserves.....7.570,33 €
Lequel sera porté de 148.872,20 € à 156.442,53 €.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à :

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire,



Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article L-227-10 du Code de commerce,

Approuve les termes de ce rapport et constate que les conventions ci-après ont été conclues et réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, savoir :

- avec la Société 2ID, associée :

- contrat de licence de marque « ILLICO INTERIM » et de prestation de communication : 122.143 € H.T., montant constaté en charge.

- avec la Société MARE NOSTRUM, associée indirecte :

- conventions de services portant sur maintenance informatique, services comptabilité et paye, services juridiques : 10.849 € H.T., montant constaté en charge.

Cette résolution, mise aux voix des associés ayant droit de vote, est adoptée à :
.....

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Décide de fixer la rémunération mensuelle de la Société DMS DEVELOPPEMENT au titre de son mandat de Président pour l'exercice en cours, savoir :

- une partie fixe de 6.000 €

- une partie variable : une prime mensuelle correspondant à 5 % de la marge brute globale HT de la Société 2 i 050.

Cette prime n'est déclenchée qu'à partir d'une marge brute mensuelle globale réalisée d'un montant de 4 500 €.

- une partie variable : une prime mensuelle correspondant à 5 % de la marge brute globale HT de l'établissement secondaire de la Société 2 i 050 non conditionnée par la réalisation d'une marge brute mensuelle minimale.

Par « marge brute réalisée », il faut ainsi entendre que tout impayé non couvert par le remboursement de l'assurance-crédit sera déduit de la marge brute pour le calcul des commissions.

La commission sera calculée suite à l'établissement mensuellement d'états intermédiaires de marge brute globale (calculée par le logiciel de la Société 2 i 050) et selon la formule suivante :

(Marge Brute réalisée mensuelle globale – 4 500 euros) X 5% = commission

Outre cette condition de franchise, la prime mensuelle est indexée sur quatre objectifs qui, non remplis, grèveront le montant de la prime mensuelle de 2,5 % chacun.

La détermination du taux de chaque objectif susceptible de grever la prime mensuelle, qui conditionne la rémunération variable du Président est appréciée au regard des critères de qualité fixés au niveau du groupe 2 ID et pourront donc être modifiés unilatéralement, compte tenu à la fois :

- du contexte économique où se situe l'entreprise
- des résultats de l'entreprise
- des résultats personnels du Président

S'il a atteint le montant de la franchise, le Président percevra ainsi l'intégralité de la prime mensuelle à condition de remplir les quatre objectifs suivants :

Pour la rémunération du mois M, payée le 12/M+1, tous les indicateurs pris en compte sont ceux calculés en M-1.

Exemple : Pour la rémunération de Juin 2019 payé le 12 Juillet 2019, les indicateurs pris en compte sont ceux de Mai 2019.

Objectif Qualité n°1 : obtenir un taux de **90 %** des factures produites pour M-1 envoyées à la date du 6 du mois M.

Objectif Qualité n°2 : obtenir un taux de retour des contrats clients signés de **85%** sur une période de 52 semaines glissantes le dernier jour ouvré de M-1.

Objectif Qualité n°3 : obtenir un taux de retour des contrats personnels signés de **85%** sur une période de 52 semaines glissantes le dernier jour ouvré de M-1.

Objectif Qualité n°4 : obtenir un taux de **85%** de visites médicales valides à la date de communication mensuelle de cet indicateur par l'agence le dernier jour ouvré de M-1.

La commission sera calculée selon la formule suivante :

- 1) Total des règlements reçus sur la période M-1.
- 2) Calcul de la marge brute pour les factures pour lesquelles un règlement a été reçu.
- 3) Déduction de la franchise de 4 500 €
- 4) Calcul de la commission de 5% de la MB-franchise.
- 5) Paiement entre 90% et 100% de cette base de commission en fonction de l'atteinte des quatre objectifs Qualité exposés ci-dessous (chacun de ces 4 taux, représentant 2,5% de la base de commission).

Toute facture non réglée 90 jours après la date d'échéance contractuelle n'entrera pas dans le calcul de la commission.

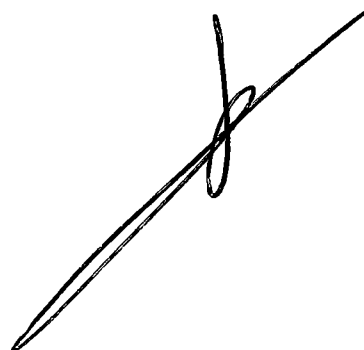
La prime mensuelle et les indicateurs seront toujours évalués et calculés sur le mois précédent le mois de la rémunération.

Madame Ana DA COSTA PINTO ès qualités, étant intéressée à la présente convention, se retire du vote conformément à l'article L-227-10 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix des associés ayant droit de vote, est adoptée à :

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et tous les associés présents ou représentés.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.A handwritten signature in black ink, featuring a vertical stroke on the left, a loop in the middle, and a long diagonal stroke extending from the top right towards the bottom left.

2 i 050

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 100.000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 26 QUAI ARLOING – 69009 LYON

RCS LYON 803 468 024

**TEXTE DE LA RESOLUTION DE L’AFFECTATION DU RESULTAT PROPOSEE ET
VOTEE PAR L’ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 JUIN À 09H00**

DEUXIEME RESOLUTION

L’Assemblée Générale Ordinaire,

Après avoir rappelé conformément à l’article 243 bis du CGI la ventilation des dividendes distribués au titre des trois premiers exercices, cet exercice étant le troisième :

	Dividende global	Avec Abattement (taux)	Sans abattement
30.11.2015	90.000,00 €	-	90.000,00 €
30.11.2016	200.000,00 €	48.000,00 € (40%)	152.000,00 €
30.12.2017	350.000,00 €	84.000,00 € (40%)	266.000,00 €

Décide d’affecter le bénéfice de l’exercice s’élevant à 367.570,33 € de la manière suivante :

- distribution d’un dividende de 3,6 euros par part sociale, soit.....360.000,00 €

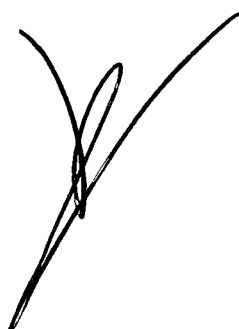
- le solde au poste Autres Réserves.....7.570,33 €

Lequel sera porté de 148.872,20 € à 156.442,53 €.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à : **L’UNANIMITE**

Certifié conforme

La Présidence



GREFFE

21 050
Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

caelis@caelis.fr
54, rue de la République
69002 Lyon

1, rue du faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

F.B.A. CÆLIS Audit
S.A.S. de commissariat aux comptes
Inscrite près la cour d'appel de Paris

21050

Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros

Siège social : 26, Quai Arloing, 69009 Lyon

R.C.S. Lyon : 803 468 024

æ **Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018

F.B.A. CÆLIS AUDIT
Membre de la Compagnie
régionale de Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

À l'assemblée générale de la société 2 I 050,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2 I 050 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Comme indiqué dans les notes de l'annexe : « Règles et méthodes comptables », nous avons apprécié les règles et méthodes comptables relatives à la justification des soldes clients, à leur dénouement et aux éventuelles provisions pour dépréciation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont

considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

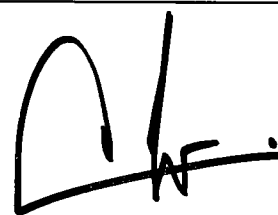
21 050
Comptes annuels
Exercice clos
le 31 décembre 2018

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 13 juin 2019

Le commissaire aux comptes

F.B.A. CÆLIS AUDIT
Membre de la Compagnie
régionale de Paris



GEOFFROY JOLY, ASSOCIÉ

Résultat SIG

Présenté en Euros

	du 01/01/2018 au 31/12/2018 (12 mois)	du 01/12/2016 au 31/12/2017 (13 mois)	Variation	%
Ventes de marchandises				
Ventes de marchandises				
Production vendue				
Prestations de services	3 939 837	3 844 416	95 421	2,48
Produits des activités annexes	797	8 296	- 7 499	-90,39
Production stockée				
Production immobilisée				
Production	3 940 634	3 852 712	87 922	2,28
Production de l'exercice	3 940 634	3 852 712	87 922	2,28
Achat de marchandises	-89 380	-95 510	6 130	6,42
Variation de stock de marchandises				
Consommation de marchandises	-89 380	-95 510	6 130	6,42
Achats de Matières premières & autres approvisionnements				
Variation de stock de matières premières				
Consommation de matières premières				
Sous-traitance directe	237 762	140 920	96 842	68,72
Marge brute	3 792 251	3 807 302	- 15 051	-0,40
Taux de marge brute	96,23 %	98,82 %		
Matières consommables	16 443	14 518	1 925	13,26
Services extérieurs	99 895	100 170	- 275	-0,27
Autres Services extérieurs	705 975	834 785	- 128 810	-15,43
Total	822 313	949 473	- 127 160	-13,39
Valeur ajoutée produite	2 969 938	2 857 829	112 109	3,92
Valeur ajoutée / production de l'exercice	75,37 %	74,18 %		
Subventions d'exploitation	317	2 643	- 2 326	-88,01
Impôts, taxes et versements assimilés	79 941	76 782	3 159	4,11
Salaires et traitements	2 099 694	1 901 243	198 451	10,44
Charges sociales	449 768	354 320	95 448	26,94
Excédent brut d'exploitation	340 852	528 128	- 187 276	-35,46
Excédent brut d'exploitation / production de l'exercice	8,65 %	13,71 %		
Reprise / charges – transfert	54 026	476	53 550	N/S
Autres produits	3 208	10 064	- 6 856	-68,12
Amortissements et provisions	3 981	3 717	264	7,10
Autres charges	31 903	15 852	16 051	101,26
Total	21 350	-9 030	30 380	336,43
Résultat d'exploitation	362 201	519 098	- 156 897	-30,22
Résultat d'exploitation / production de l'exercice	9,19 %	13,47 %		
Opérations en commun				
Produits financiers	7 431	10 501	- 3 070	-29,24
Charges financières	6 648	10 126	- 3 478	-34,35
Résultat financier	783	375	408	108,80
Résultat courant avant impôts	362 984	519 473	- 156 489	-30,12
Résultat courant / production de l'exercice	9,21 %	13,48 %		
Produits exceptionnels	110 613	1 793	108 820	N/S
Charges exceptionnelles	3 123	119	3 004	N/S
Résultat exceptionnel	107 490	1 674	105 816	N/S
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	102 904	132 531	- 29 627	-22,35
Résultat de l'exercice	367 570	388 616	- 21 046	-5,42
Résultat net / production de l'exercice	9,33 %	10,09 %		

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)			Néant du 01/12/2016 au 31/12/2017 (13 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net		
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	31 572,01	12 363,53	19 208,48	21 933,60	- 2 725	
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	8 006,86		8 006,86	27 322,09	- 19 315	
TOTAL (I)	39 578,87	12 363,53	27 215,34	49 255,69	- 22 040	
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	786 919,23	296,87	786 622,36	799 133,57	- 12 511	
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	2 674,89		2 674,89	7 707,77	- 5 033	
. Personnel	600,00		600,00	600,00		
. Organismes sociaux	156 449,55		156 449,55	4 009,25	152 440	
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	63 304,02		63 304,02	57 700,34	5 604	
. Autres	691 737,27		691 737,27	931 544,83	- 239 808	
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	26 276,34		26 276,34	56 570,73	- 30 294	
Charges constatées d'avance	5 681,60		5 681,60	7 568,68	- 1 887	
TOTAL (II)	1 733 642,90	296,87	1 733 346,03	1 864 835,17	- 131 489	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 773 221,77	12 660,40	1 760 561,37	1 914 090,86	- 153 529	

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	du 01/12/2016 au 31/12/2017 (13 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 100 000,00 Euros)	100 000,00	100 000,00	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	10 000,00	10 000,00	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	148 872,20	110 256,21	38 616
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	367 570,33	388 615,99	- 21 046
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	626 442,53	608 872,20	17 570
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques		23 000,00	- 23 000
Provisions pour charges			
TOTAL (III)		23 000,00	- 23 000
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés		123 924,47	- 123 924
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	344 531,00	124 525,56	220 005
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	130 121,95	127 056,43	3 066
. Organismes sociaux	41 937,04	85 237,55	- 43 301
. Etat, impôts sur les bénéfices	243 553,62	154 581,62	88 972
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	199 646,63	206 444,58	- 6 798
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	89 534,23	79 251,07	10 283
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	84 794,37	381 197,38	- 296 403
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	1 134 118,84	1 282 218,66	- 148 100
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	1 760 561,37	1 914 090,86	- 153 529

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 13 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 760 561,37 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 367 570,33 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur est inférieure à la valeur comptable.

La société est concernée par la convention de cash-pooling du groupe. Les disponibilités ou concours bancaires courants qui participent à cette centralisation de trésorerie sont isolés au bilan, par convention comptable, dans des comptes courants appropriés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013.

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Comptabilisation de la créance (N et exercices précédents) en compte 448700 et du montant préfinancé par la BPI en compte 444000, la contrepartie (relative à l'exercice) étant comptabilisée au crédit du compte 649000. Ce produit n'est pas imposable fiscalement.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- et de reconstitution de leur fonds de roulement.

Annexes (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 39 579 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	30 613	959		31 572
Immobilisations financières	27 322	1 551	20 866	8 007
TOTAL	57 935	2 510	20 866	39 579

Amortissements et provisions d'actif = 12 364 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	8 679	3 684		12 364
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	8 679	3 684		12 364

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Installations générales	26 095	10 019	16 076	10 ans
Matériel de bureau & informatique	5 477	2 345	3 132	3 à 5 ans
TOTAL	31 572	12 364	19 208	

Etat des créances = 1 715 373 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	8 007		8 007
Actif circulant & charges d'avance	1 707 367	1 707 367	
TOTAL	1 715 373	1 707 367	8 007

Provisions pour dépréciation = 297 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers		297			297
Comptes financiers					
TOTAL		297			297

Produits à recevoir par postes du bilan = 377 078 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	377 078
Disponibilités	
TOTAL	377 078

Charges constatées d'avance = 5 682 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

• Informations complémentaires sur le Bilan actifCREANCES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES :

CREANCES CLIENTS :	3 479 €
FOURNISSEURS DEBITEURS :	0 €
COMPTES COURANTS :	303 748 €
AUTRES DEBITEURS DIVERS :	10 912 €

Annexes (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Capital social = 100 000 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100 000	1	100 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100 000	1	100 000

Provisions = E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques &	23 000		23 000		0
TOTAL	23 000		23 000		0

Etat des dettes = 1 134 119 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	344 531	344 531		
Dettes fiscales & sociales	704 793	704 793		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	84 794	84 794		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 134 119	1 134 119		

Charges à payer par postes du bilan = 93 462 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	6 413
Dettes fiscales & sociales	86 720
Autres dettes	329
TOTAL	93 462

Informations complémentaires sur le Bilan passif**DETTES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES :**

DETTES FOURNISSEURS : 323 006 €

CLIENTS CREDITEURS : 0 €

COMPTES COURANTS : 0 €

AUTRES CREDITEURS DIVERS : 9 626 €

Annexes (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Ventilation du chiffre d'affaires = 3 940 634 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	3 940 111	99,99 %
Produits des activités annexes	797	0,02 %
Rabais, remises & ristournes accord	-274	-0,01 %
TOTAL	3 940 634	100.00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Annexes (suite)**AUTRES INFORMATIONS****Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	4 265
TOTAL	4 265

Identité société-mère consolidant les comptes de la société

SAS AEQUOR
9 Avenue de Constantine
38100 GRENOBLE

Dettes garanties par des sûretés réelles

NEANT

Autres informations complémentaires

EFFECTIF MOYEN = 75 salariés

ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS ET RETRAITES

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ en retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

L'âge et l'ancienneté du personnel ainsi que l'impossibilité d'estimer le turnover de manière fiable ne permettent pas d'estimer l'engagement de la société. Celui-ci est non significatif.

Annexes (suite)**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 377 078 E

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Etat - prod. a recevoir(44870000)	373 370
Produits a recevoir(46870000)	3 708
TOTAL	377 078

Charges constatées d'avance = 5 682 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(48600000)	5 682
TOTAL	5 682

Charges à payer = 93 462 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs fact non parvenues(40810000)	6 413
TOTAL	6 413

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes prov. congés payés(42820100)	539
Dettes ifm/icp(42820200)	2 931
Charges sur congés à payer(43820100)	162
Charges sur ifm/icp(43820200)	1 114
Charges à payer(43860000)	10 488
Etat - autres charges à payer(44860000)	2 712
Ta+fp(44861000)	68 775
TOTAL	86 720

Autres dettes	Montant
R.r.r. à accorder et avoirs etabl.(41980000)	329
TOTAL	329